

UN ACCIDENT DE BOULAGE, AU PONT DE NEUVILLE. — Un accident de boulage d'une certaine gravité, s'est produit mardi matin, au Pont de Neuville, à la limite du territoire de Tourcoing. Un domestique de ferme, M. Camille Dewulf, âgé de 37 ans, originaire de Westende (Belgique), avait été chargé d'aller faire les vidanges en ville pour le compte de son patron, M. Lerouge-Liège, cultivateur à la Vieille-Motte, à Neuville-en-Ferrain. Vers sept heures et demie ce domestique regagnait la ferme avec son camion, chargé de deux mille kilos environ. Arrivé à la maison, le distributeur de Dewulf voulut monter sur le chargement, mais il manqua le pied et tomba sur la chaussée. Malheureusement, il n'eut pas le temps de se relever et une roue lui laboura les chairs. Relevé par des passants le domestique fut déposé sur le trottoir où M. le docteur Hennart alla lui donner des soins. Le praticien releva des plaies par écrasement à la hanche gauche, à la face externe et à la face postérieure de la jambe droite et au gros orteil. Seul complications, le blessé devra subir une incapacité de travail de plusieurs semaines. M. Dewulf a été transporté à la ferme de Westende.

peu, heureusement, sauver les chevaux et les voitures. Les dégâts n'ont pu être évalués; on estime pourtant qu'ils atteignent plus de 6,000 francs. Il y a assurance. La ferme appartient à M. Du Jardin, agent d'assurances, à Tourcoing.

LE DANGER DES ARMES A FEU

A l'occasion de la ducasse, plusieurs mariages avaient lieu lundi, à Roncq. Le cortège de l'école s'en retourna à la rue de Lille, vers une heure; l'un des invités, muni d'un revolver, suivant une coutume tolérée dans la commune, tira de temps à autre, afin de faire honneur aux jeunes époux.

Arrivé en face de la demeure de M. Bisson, marchand-épicier, le tireur déchargea son arme. Or, il se trouvait qu'il employait des cartouches à balles et qu'il eut endroit l'arme dévia. La balle traversa une tabatière de la toiture de la maison du marchand.

M. Bisson faisait en ce moment sa sieste; il fut réveillé par le bruit du bris de verre. Croquant qu'il s'agissait d'un caillou lancé par un gamin, il regarda dans la rue. Aucun enfant ne s'y trouvait. Il rechercha le caillou et ne le trouvant pas dans la chambre, il l'examina le lit; il constata que les couvertures étaient trouées, puis, bien sûr, il trouva une balle blindée, de revolver. Il s'en est fallu de peu que M. Bisson ne fut atteint; cela se serait inévitablement produit si la balle, atteignant le levier de la tabatière, n'avait dévié.

M. Blanadet, commissaire de police, mis au courant du fait, a ouvert une information.

SUCRES VOS FRAISONS

avec le SUCRE BEGHIN

WATTRELOS

Le 75^e Anniversaire de la Musique municipale

A l'occasion de cette fête, nous croyons intéressant de faire connaître l'origine de cette société, ainsi que les noms des présidents, vice-présidents et chefs qui se sont succédé jusqu'à ce jour depuis sa fondation.

L'existence de la société remonterait à 1817, dans cette division contre la Mosque municipale de Roncq et obtint par 3 voix contre 4 le prix le plus élevé de la haute direction.

Dans la même année, M. Gustave Jonville est nommé président. En 1890, M. Casimir Fasteau est nommé à la présidence d'honneur. En 1910, M. Gustave Jonville, démissionnaire, est remplacé par M. J. Hazebronne.

UNE SERIE DE SEPT CONTRAVENTIONS. — Le garde Tonneu, étant en patrouille dans le quartier du Crétinier, rencontra, à la Martinique, deux maraudeurs, l'un nommé Jean Cravate, 18 ans, fils de Constantin, et Jean Arick, 9 ans, demeurant chez leurs parents, à Roubaix, fils d'Alphonse, et qui ont été surpris à la Martinique à voler des légumes dans un jardin dépendant des cultures de M. Henri Lepers, rue du Sapin-Vert.

Deux procès-verbaux pour dégradation de cultures ont été dressés par le service de police de Wattrelos et envoyés au Parquet.

Le garde Florin en faisant sa tournée a dressé procès-verbal aux sieurs Camille Delaunoy, 30 ans, maçon, et Victor Couet, 20 ans, qui ont été surpris en état complot d'ivresse dans les rues de la ville.

Les gardes Vandepaete et Fozes ont dressé à Alfred Delaunoy, maçon, à Roubaix, pour l'avoir enfreint circulant, rue d'Audenarde, sur un trottoir interdit à la circulation, d'où procès-verbal de contravention.

EVASION D'UN PUPILLE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE. — Il est rapporté par les gardiens après avoir été surpris dans un jardin, au jardin de la rue de la République, à Lille, avait été décidé de Tribunal correctionnel de Lille avait décidé de Tribunal de l'Assistance publique, le jeune J.-B. Vandenhoeck, 14 ans, dont les parents habitent à Hamme du Bock, en cette ville.

Plus tard, le jeune homme fut placé, par les soins de l'Assistance, à son retour. Mais, bientôt, il eut la nostalgie de son clocher, si bien que le 11 mai dernier, Vandenhoeck prit la clef des champs. Le restaurateur de Wattrelos, qui se trouvait dans la rue, le vit et le ramena à la maison paternelle. Il alla cueillir mardi, puis l'écrasa à la prison de la commune.

Le fugitif sera remis, ce matin, mercredi, à l'administration de l'Assistance publique.

Compagnie du Pas-de-Calais. — Armé à pied: M. Louis Legrand, proposé par la compagnie du Nord; Louis Asselin, proposé par la compagnie de Valenciennes; M. Paul Marquis, proposé par la compagnie de Valenciennes; Louis Larivière, proposé par la compagnie de Valenciennes; Charles Maeschal, proposé par la compagnie de Valenciennes; M. Henri Nauwelaes, ancien caporal, proposé par la compagnie du Nord, passe dans la légion de la garde républicaine (arme à pied).

LA CONSTIPATION

les Hémorroïdes, l'Embaras gastrique et intestinal, le Bilé et Constipation. Le remède est combatu avec succès par le TAMAR INDIEN GRILLON, qui grâce à sa composition entièrement végétale, n'irrite jamais l'intestin. Se prend sans rien changer à ses habitudes et contrairement aux purgatifs drastiques et minéralisés, son usage journalier n'en diminue pas l'efficacité. Il agit à la fois sur le gros, c'est le laxatif idéal des dames et des enfants.

Envoi d'échantillon gratuit sur demande adressée 13, Rue Pavée, Paris (de tous dans toutes les Pharmacies)

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mardi 28 mai 1912

Présidence de M. MEYER, vice-président

LA VIOLENCE MAUVAISE CONSEILLER. — Amant Petit, 25 ans, rattaché à Tourcoing, rue Jourdain, 12, a été condamné à 3 mois de prison, pour avoir, le soir, quand il insulta une cabaretière qui lui refusait à boire, des agents intervinrent et attaquèrent sur eux les foudres et les coups de vindexe furent échangés. Le prévenu fut condamné à 1 mois de prison et 5 fr. d'amende.

Charles Martens, 36 ans, fondeur, demeurant rue de Valenciennes, à Roubaix, est condamné à 3 mois de prison et 5 fr. d'amende, pour avoir, le 12 mai, frappé de sa main gauche, au visage, un jeune homme qui se trouvait dans la rue.

APPAIS DIVERSES. — Pour fraude de 8 kil. de sucre vert, le 25 mai, à Neuville-en-Ferrain, Manuël Deroy, 17 ans, employé à Roubaix, est condamné à 6 mois de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 1 kil. 600 d'allumettes, 6.500, le 25 mai, à Valenciennes, Henri Delaunoy, 24 ans, employé à Roubaix, est condamné à 48 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 50 gr. de tabac blanc et de 20 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Compagnie du Pas-de-Calais. — Armé à pied: M. Louis Legrand, proposé par la compagnie du Nord; Louis Asselin, proposé par la compagnie de Valenciennes; M. Paul Marquis, proposé par la compagnie de Valenciennes; Louis Larivière, proposé par la compagnie de Valenciennes; Charles Maeschal, proposé par la compagnie de Valenciennes; M. Henri Nauwelaes, ancien caporal, proposé par la compagnie du Nord, passe dans la légion de la garde républicaine (arme à pied).

LA CONSTIPATION

les Hémorroïdes, l'Embaras gastrique et intestinal, le Bilé et Constipation. Le remède est combatu avec succès par le TAMAR INDIEN GRILLON, qui grâce à sa composition entièrement végétale, n'irrite jamais l'intestin. Se prend sans rien changer à ses habitudes et contrairement aux purgatifs drastiques et minéralisés, son usage journalier n'en diminue pas l'efficacité. Il agit à la fois sur le gros, c'est le laxatif idéal des dames et des enfants.

Envoi d'échantillon gratuit sur demande adressée 13, Rue Pavée, Paris (de tous dans toutes les Pharmacies)

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mardi 28 mai 1912

Présidence de M. MEYER, vice-président

LA VIOLENCE MAUVAISE CONSEILLER. — Amant Petit, 25 ans, rattaché à Tourcoing, rue Jourdain, 12, a été condamné à 3 mois de prison, pour avoir, le soir, quand il insulta une cabaretière qui lui refusait à boire, des agents intervinrent et attaquèrent sur eux les foudres et les coups de vindexe furent échangés. Le prévenu fut condamné à 1 mois de prison et 5 fr. d'amende.

Charles Martens, 36 ans, fondeur, demeurant rue de Valenciennes, à Roubaix, est condamné à 3 mois de prison et 5 fr. d'amende, pour avoir, le 12 mai, frappé de sa main gauche, au visage, un jeune homme qui se trouvait dans la rue.

APPAIS DIVERSES. — Pour fraude de 8 kil. de sucre vert, le 25 mai, à Neuville-en-Ferrain, Manuël Deroy, 17 ans, employé à Roubaix, est condamné à 6 mois de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 1 kil. 600 d'allumettes, 6.500, le 25 mai, à Valenciennes, Henri Delaunoy, 24 ans, employé à Roubaix, est condamné à 48 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 50 gr. de tabac blanc et de 20 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Pour fraude de 100 gr. de café, le 25 mai, à Valenciennes, Charles Desbroux, 30 ans, employé à Valenciennes, est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Une bonne oeuvre

Le but précis, unique, poursuivi par la Société Nationale des Stations Thermales, c'est, sans parti pris, de favoriser de toutes les forces le développement des merveilleuses richesses thermales et climatiques de notre pays.

Et déjà, ses efforts commencent à se faire sentir. Mais les médecins qui envoient leurs malades à des stations judicieusement choisies, ne sont pas les maîtres absolus de la question, leur seule volonté ne suffit pas pour la résoudre.

Il y a deux classes de gens seulement pour lesquelles elle est résolue: ceux à qui leur situation de fortune permet, sans discussion d'officiallement pauvres et sans ressources de demander aux Pouvoirs publics de prendre à leur charge les frais nécessités par leur envoi et leur séjour à une station thermale.

Mais, entre ces deux classes, il y a la foule innombrable de tous ceux qui vivent au jour le jour, honnêtement, laborieusement, mais sans fortune économique, et de ceux qui doivent avant de penser à eux, penser à leur petite famille, à leurs vieux parents.

Imaginez donc la scène hélas, trop fréquente. Le père est employé dans une grande administration, dans un grand magasin, il y a trois enfants et une femme qui vivent de son salaire. On économise, on calcule, mais la vie passe, joyeuse et bonne, tout de même.

Un jour une crise de rhumatisme cloue au lit l'employé. Trois semaines de souffrances, le père en est plus âgé, plus fatigué. Le malade reste enfiévré et délirant. Le malade boîte pour marcher: il est en vain qu'il essaie de reprendre son travail. Alors la grande administration laisse tomber les paroles redoutées: «Nous sommes obligés de vous renvoyer».

Voilà ce que rappelle le médecin qui, avec un peu de mélancolie et de pitié, car il a bien compris dit: «Rien à faire sans une saison à Dax!»

Avec quel argent? Ah! si quelqu'un voulait faire l'avance nécessaire — avec quel cœur au retour on se mettrait au travail pour le rembourser! mais qu'en dit le père? «C'est impossible, j'ai de la peine à vivre, j'ai de la peine à payer mes dettes, j'ai de la peine à payer mes dettes, j'ai de la peine à payer mes dettes».

La Société Nationale des Stations Thermales a pensé qu'elle se devait à elle-même, à son titre d'être ce «quelqu'un».

Non, elle ne peut pas le faire. Elle ne peut pas le faire.

Non, elle ne peut pas le faire. Elle ne peut pas le faire.

Non, elle ne peut pas le faire. Elle ne peut pas le faire.

Non, elle ne peut pas le faire. Elle ne peut pas le faire.

Non, elle ne peut pas le faire. Elle ne peut pas le faire.

Non, elle ne peut pas le faire. Elle ne peut pas le faire.

Non, elle ne peut pas le faire. Elle ne peut pas le faire.

Non, elle ne peut pas le faire. Elle ne peut pas le faire.

Non, elle ne peut pas le faire. Elle ne peut pas le faire.

Non, elle ne peut pas le faire. Elle ne peut pas le faire.

Non, elle ne peut pas le faire. Elle ne peut pas le faire.

Non, elle ne peut pas le faire. Elle ne peut pas le faire.

Non, elle ne peut pas le faire. Elle ne peut pas le faire.

Non, elle ne peut pas le faire. Elle ne peut pas le faire.

Non, elle ne peut pas le faire. Elle ne peut pas le faire.

Non, elle ne peut pas le faire. Elle ne peut pas le faire.

Non, elle ne peut pas le faire. Elle ne peut pas le faire.

Non, elle ne peut pas le faire. Elle ne peut pas le faire.

Non, elle ne peut pas le faire. Elle ne peut pas le faire.

Non, elle ne peut pas le faire. Elle ne peut pas le faire.

Non, elle ne peut pas le faire. Elle ne peut pas le faire.

Non, elle ne peut pas le faire. Elle ne peut pas le faire.

aiement à leur niveau antérieur. Le Rio-Tinto passe de 1978 à 1922.

Permettez des Chemins de fer français: Nord 1622, Lyon 1250, Orléans 1300.

Anglo-Européan Bank L^{td}

AGENCE DE ROUBAIX

16-18, rue Nain

Ordres de Bourse sur tous les marchés

CHANGE - COUPONS

Belgique

UN DRAME DU BRACONNAGE

UN GARDE-CHASSE TUE PAR DES BRACONNIERS

Thourout, 28 mai. — Un drame du braconnage s'est déroulé mardi entre Ruddervoerde et Thourout, à l'endroit dénommé les «Sasputter».

Un garde-chasse, le nommé Pierre Van Zeeland, faisait une rond dans les propriétés de son maître, un châtelain. A la lisière d'un bois, il dut rencontrer des braconniers, car tout à coup des cultivateurs habitant le voisinage entendirent une série de détonations. Quand ils accoururent, ils trouvèrent le garde-chasse étendu mort sur le sol. Atteint par une charge de plombs dans la poitrine, il avait été tué net.

Le parquet de Bruges est attendu.

Un drame dans un hôtel garni

Bruxelles, 28 mai. — Un ouvrier plombier, Thomas Capal, 24 ans, et son amie, Julia Rolant, 20 ans, habitaient un hôtel meublé, rue Jorez, à Anderlecht.

Dans la nuit de lundi à mardi, Capal a tenté de tuer Julia Rolant en tirant sur elle plusieurs coups de revolver et en lui portant ensuite plusieurs de coups de couteau.

La blessée, dont l'état est désespéré, a été admise à l'hôpital. Le meurtrier a été arrêté.

LE RETOUR DES SOUVERAINS

Le Roi et la Reine, rentrés en Belgique mardi, retour de Stuttgart, se sont rendus directement au château de Clermont, où leurs Majestés séjourneront jusqu'à la fin de cette semaine.

NECROLOGIE. — M. Frédéric Braconier, ancien sénateur libéral, est mort à Liège, à l'âge de 86 ans. M. Frédéric Braconier était président des Conseils d'administration de la Vieille-Montagne, des Ateliers de la Meuse, d'Ouvrage-Marihay, du Crédit Général Liégeois, des charbonnages de la Grande et de la petite Bacure, etc.

UNE AFFAIRE DE VOL. — Un contremaître de briqueterie, M. Denis Veyns, domicilié à Ansoy et travaillant au hameau d'Hooghe, à Courtrai, a été arrêté par M. Auguste Bourgeois, maître-briquetier à Courtrai, pour avoir volé, le 27 mai, la disparition d'une somme de 200 francs devant servir à payer les salaires des ouvriers.

Le contremaître a été arrêté par M. Auguste Bourgeois, maître-briquetier à Courtrai, pour avoir volé, le 27 mai, la disparition d'une somme de 200 francs devant servir à payer les salaires des ouvriers.

Le contremaître a été arrêté par M. Auguste Bourgeois, maître-briquetier à Courtrai, pour avoir volé, le 27 mai, la disparition d'une somme de 200 francs devant servir à payer les salaires des ouvriers.

Le contremaître a été arrêté par M. Auguste Bourgeois, maître-briquetier à Courtrai, pour avoir volé, le 27 mai, la disparition d'une somme de 200 francs devant servir à payer les salaires des ouvriers.

Le contremaître a été arrêté par M. Auguste Bourgeois, maître-briquetier à Courtrai, pour avoir volé, le 27 mai, la disparition d'une somme de 200 francs devant servir à payer les salaires des ouvriers.

Le contremaître a été arrêté par M. Auguste Bourgeois, maître-briquetier à Courtrai, pour avoir volé, le 27 mai, la disparition d'une somme de 200 francs devant servir à payer les salaires des ouvriers.

Le contremaître a été arrêté par M. Auguste Bourgeois, maître-briquetier à Courtrai, pour avoir volé, le 27 mai, la disparition d'une somme